



entre-nous

La lettre d'informations mensuelle de GRANDLYON HABITAT



La garantie jeunes : un accompagnement pour trouver un emploi

GrandLyon Habitat soutient le dispositif « garantie jeunes » proposée par les missions locales qui consiste à **accompagner** vers l'autonomie les - **de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ni en études. Conclu sous la forme d'un contrat réciproque d'engagement pour un an**, ces jeunes sont formés aux règles de vie en entreprise et obtiennent une double garantie :

- être aidé pour trouver un l'emploi
- percevoir une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 470,95 €

*"Pour GrandLyon Habitat, **permettre aux habitants d'un quartier de trouver un emploi est une préoccupation ancienne.** Chaque logement construit, chaque logement réhabilité, c'est autant d'emplois préservés ou créés. Des emplois qui ne sont pas délocalisables. Des emplois qu'occupent également nos locataires.*

*Engagés dans la lutte contre l'exclusion, **notre organisme s'implique dans les dispositifs innovants** qui proposent des parcours d'insertion favorisant l'emploi durable" précise Catherine Panassier, présidente de GrandLyon Habitat*

Pour en savoir +,
contactez Patricia Becart, responsable Garantie Jeunes : 04 72 56 99 99
Mission locale : 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^e

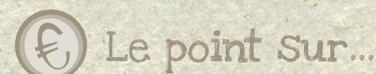
Des jeunes de Lyon 8^e formés à la réalisation d'un documentaire



Quatre adolescents mobilisés par l'association la Sauvegarde de l'enfance et encadrés par le nouveau théâtre du 8^e **ont tourné un documentaire sur les espaces publics.** Le projet devra **répondre aux questions suivantes : qu'est-ce qu'un espace public ? Où sont-ils localisés ? Quand et par qui sont-ils fréquentés ? Sont-ils partagés ?** Les jeunes ont repéré les lieux du tournage, écrit le scénario, préparé les interviews et tourné le reportage.

Compost : bienvenue à la « La jardinière partageuse » !

Coralie Scribe, responsable de l'entreprise « La Jardinière partageuse » devient le nouveau contact sur toutes les résidences équipées de composteurs. Depuis novembre, elle organise des moments de convivialité pour rencontrer les locataires, répondre à vos questions et partager autour des règles de bonnes pratiques du compost.



La régularisation des charges

Suite à des difficultés liées au changement de notre logiciel de gestion, **la régularisation des charges 2017 sera notifiée, en janvier 2019**, dans votre bulletin de régularisation des charges.

En février 2019 :

• **Si les provisions versées n'ont pas été suffisantes**, un rappel de charges vous sera facturé sur l'avis de régularisation des charges.

• **Si les provisions versées ont été supérieures aux dépenses**, la somme trop perçue apparaîtra sur l'avis de régularisation des charges et sera déduite du montant de votre avis d'échéance de février.

Nous vous remercions de votre patience et renouvelons nos excuses pour ce retard exceptionnel et indépendant de notre volonté.





Pourquoi acheter chez GrandLyon Habitat ?

« J'aimerais devenir propriétaire, y a-t-il des avantages à acheter chez GrandLyon Habitat ? »

Agnès, locataire à Oullins

GrandLyon Habitat vous offre la possibilité de devenir propriétaire d'un logement, neuf ou ancien, sur le territoire de la Métropole de Lyon.

En tant que locataire, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- Un logement mis en vente par GrandLyon Habitat est proposé en priorité au locataire occupant l'appartement
- Il peut être également vendu, avec l'accord du locataire à ses enfants, petits-enfants ou parents (à condition que ceux-ci respectent les plafonds de ressources)
- Vous avez la priorité sur toutes les annonces mises en vente dans l'ancien pendant les 2 premiers mois de diffusion
- Vous bénéficiez un prix d'achat avantageux dans l'ancien, très souvent en dessous du marché de l'immobilier
- Vous aurez des conseils personnalisés et un suivi de A à Z.

Si vous êtes intéressé, consultez nos offres sur www.grandlyonhabitat.fr

Cette rubrique répond aux questions que vous vous posez ? N'hésitez pas à nous interpeller par mail à ce sujet : com@grandlyonhabitat.fr

★ Zoom Sur...



5 bonnes raisons de voter aux élections des représentants des locataires !

Le 4 décembre prochain vous élirez les représentants des locataires dont le rôle est de défendre vos intérêts pour 4 ans. Voici 5 raisons de faire entendre votre voix.

1. Les représentants défendent les intérêts des locataires

Ils rencontrent le bailleur plusieurs fois par an pour lui parler des résidences, lui faire part de vos questions ou remarques.

2. Les représentants prennent des décisions qui impactent votre quotidien

Travaux, qualité des logements, entretien des parties communes, maîtrise des charges... Choisir des représentants, c'est agir pour que votre quotidien s'améliore.

3. Les représentants sont aussi des locataires

Ils vivent dans une résidence gérée par le même bailleur, ils connaissent la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts.

4. Les représentants ont un vrai pouvoir de décision

Budget du bailleur, augmentation de loyers, vente de patrimoine... Sur tous ces sujets, les représentants des locataires participent à la prise de décision du conseil d'administration, disposant d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.

5. Voter, c'est facile

• **Voter par correspondance** (avant le 4 décembre 2018) : renvoyez votre bulletin dans l'enveloppe T dédiée à cet usage à GrandLyon Habitat - Élection des représentants des locataires - Autorisation 46497 - 69449 LYON CEDEX 03. Ne mettez qu'un seul bulletin dans l'enveloppe, sinon votre vote serait invalidé !

• **Voter par internet en se connectant sur le site** : <https://grandlyonhabitat.paragon-election.com> (fermeture du site le 03/12/2018 à 23h59). N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.



Le geste vert...

Confectionner son parfum d'intérieur.

Pour diffuser une douce odeur chez soi sans utiliser de substances nocives, place au parfum d'intérieur maison, naturel et sans toxiques.

• Pot-pourri

Je crée une senteur de Noël en piquant des clous de girofle dans une orange. Je la suspens ensuite avec un ruban.

• Ornements à base de cannelle

Je réalise une pâte en mélangeant 250g de cannelle moulue et de compote de pommes avec quelques cuillères à soupe de colle artisanale. J'étale et je coupe des formes à l'intérieur avant de laisser sécher à l'air ou au four.

• Arôme ambiant au vin chaud

Dans une casserole d'eau sur le feu, j'ajoute : cannelle, noix de muscade, oranges, citron et vanille. Je fais cuire doucement. J'ajoute ensuite 500g de sucre, des feuilles de laurier et quelques millilitres de vin rouge.

